



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ  
TENUE EN PRÉSENTIEL À LA SALLE WILLIE-CYR DU CENTRE  
DONALD-THIBEAULT LE JEUDI 25 AOÛT 2022 À 18h00.**

**Sont présents :**

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° 1
M. Yvan Thibeault, conseiller	siège n° 2
Poste vacant	siège n° 3
M <sup>me</sup> Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° 4
M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :	siège n° 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° 6

M. Gilles Provencher, directeur général, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :**

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de la municipalité de Baie-Trinité, étant tous présents à la salle des délibérations le 25 août 2022 à 18 h 05, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :


**RENONCIATION À LA DOCUMENTATION UTILE**

Les soussignés, membres du conseil municipal de la municipalité de Baie-Trinité, étant tous présents à la salle des délibérations le 25 août 2022 à 18h05, consentent à délibérer bien qu'ils n'aient pas eu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance tel que prévu à l'article 142 CMQ.

Le directeur général secrétaire-trésorier, M. Gilles Provencher constate le quorum et le maire procède à l'ouverture de la séance à 18h05 heure, une personne présente à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. AUTORISATION POUR RÉPARATION DU CAMION  
KENWORTH T800 1989 ET L'AUTORISATION DU PAIEMENT**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

 **2022-08-11 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par : Mme Thérèse Gendreau, appuyé par M. Jean Proulx, et résolu par le conseil :

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Baie-Trinité ont accepté de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Baie-Trinité acceptent de délibérer bien qu'ils n'aient pas reçu toute documentation utile au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

 **2022-08-12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par M. Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain appuyé par M. Yvan Thibeault, et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

 **2022-08-13 AUTORISATION POUR RÉPARATION DU CAMION KENWORTH T800 1989 AINSI QUE L'AUTORISATION DU PAIEMENT POUR LES RÉPARATIONS**

**ATTENDU** que le camion Kenworth T800 1989 est hors de fonction depuis le 16 août 2022, dû à un problème mécanique dans le moteur.

**ATTENDU** que le camion est essentiel à l'entretien routier de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : M. Michel Paquet, appuyé par : Mme Thérèse Gendreau et résolu par le conseil :

**QUE** le conseil donne le contrat de réparation du camion au Centre du Camion J.L Inc., situé au 125, boul. Saint-Benoît Est, Amqui, Québec, pour une somme d'approximativement 30 000.00\$.

**QUE** le conseil autorise le directeur général de payer le coût de la réparation au Centre du Camion J.L. Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**  
**Aucune question**



**2022-08-14 Clôture et levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx, de lever l'assemblée, il est 18h10.

Étienne Baillargeon  
Maire

Gilles Provencher  
Directeur général secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Étienne Baillargeon  
Maire

En signant ce procès-verbal, nous reconnaissons avoir renoncé à l'avis de convocation et au délai de 72 heures quant à la réception de la documentation utile:

M, Étienne Baillargeon maire

M. Michel Paquet, conseiller : siège n°1

M. Yvan Thibeault, conseiller : siège n° 2

M<sup>me</sup> Thérèse Gendreau, conseillère : siège n° 4

M<sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère : siège n° 5

M. Jean Proulx, conseiller : siège n° 6